

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°18-2021-09-009

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## Préfecture du Cher / Direction de l'Action Territoriale

18-2021-09-10-00002 - arrêté n°2021-1033 modifiant l'arrêté n°2021-0943 du 11 août 2021 définissant les communes rurales (8 pages)

Page 3

## Sous-Préfecture de Vierzon /

18-2021-09-10-00001 - Arrêté n° 2021-1032 du 10 septembre 2021 portant autorisation d'une épreuve sportive "5ème triathlon du Grand Meaulnes" organisé par Bourges Triathlon sur le plan d'eau communal de la Chapelle d'Angillon le 12 septembre 2021 (9 pages)

Page 12

# Préfecture du Cher

18-2021-09-10-00002

arrêté n°2021-1033 modifiant l'arrêté n°2021-0943 du 11 août 2021 définissant les communes rurales



## Secrétariat général

#### **ARRETE N° 2021- 1033**

Modifiant l'arrêté n° 2021-0943 du 11 août 2021 définissant les communes rurales du département du Cher en application de l'article D.3334-8-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Année 2021

Le Préfet du Cher, Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Vu l'article D. 3334-8-1 du code général des collectivités territoriales définissant les communes rurales de métropole ;

**Vu** le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales au sens des articles L. 3334-10 et R. 3334-8 du CGCT ;

**Vu** le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER en tant que préfet du Cher ;

**Vu** l'arrêté n° 2021- 0943 du 11 août 2021 définissant les communes rurales du département du Cher en application de l'article D. 3334-8-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant l'erreur matérielle figurant sur la liste annexée à l'arrêté n° 2021-0943 du 11 août 2021 mentionné ci-dessus :

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

#### ARRÊTE

<u>Article 1er</u> - La liste définissant les communes rurales du Cher pour l'année 2021 annexée à l'arrêté n°2021-0943 est substituée par celle annexée au présent arrêté ;

Article 2 - Les autres articles sont inchangés ;

<u>Article 3</u> - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit d'un recours gracieux adressé à M. le Préfet du Cher Place Marcel Plaisant CS 60022 – 18020 Bourges Cedex;
- soit d'un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur Place Beauvau -75008 Paris Cedex 08.

L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet.

• soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 01. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Après un recours administratif, le recours contentieux devra intervenir dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'administration.

<u>Article 4</u> - La secrétaire générale de la préfecture du Cher et le directeur départemental des finances publiques du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du cher.

Bourges, 10 septembre 2021 Le Préfet,

Signé

Jean-Christophe BOUVIER

LISTE DES COMMUNES RURALES DU CHER - 2021

LISTED	ES COMMUNES RURAL	ES DO CHER - 2021
Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Commune rurale
18001	ACHERES	oui
18002	AINAY-LE-VIEIL	oui
18003	AIX-D'ANGILLON	ouî
18004	ALLOGNY	oui
18005	ALLOUIS	oui
18006	ANNOIX	oui
18007	APREMONT-SUR-ALLIER	oui
18008	ARCAY	oui
18009	ARCOMPS	oui
18010	ARDENAIS	oui
18011	ARGENT-SUR-SAULDRE	oui
18012	ARGENVIERES	oui
18013	ARPHEUILLES	oui
18014	ASSIGNY	oui
18016	AUBINGES	oui
18017	AUGY-SUR-AUBOIS	oui
18018	AVORD	oui
18019	AZY	oui
18020	BANNAY	oui
18021	BANNEGON	oui
18022	BARLIEU	oui
18023	BAUGY	oui
18024	BEDDES	oui
18025	BEFFES	oui
18026	BELLEVILLE-SUR-LOIRE	oui
18027	BENGY-SUR-CRAON	oui
18028	BERRY-BOUY	oui
18029	BESS'AIS-LE-FROMENTAL	oui
18030	BLANCAFORT	oui
18031	BLET	oui
18032	BOULLERET	oui
18034	BOUZAIS	oui
18035	BRECY	oui
18036	BRINAY	oui
18037	BRINON-SUR-SAULDRE	oui
18038	BRUERE-ALLICHAMPS	oui
18039	BUE	oui
18040	BUSSY	oui
18041	CELETTE	oui
18042	CELLE	oui
18043	CELLE-CONDE	oui
18044	CERBOIS CERBOIS	oui
18045	CHALIVOY-MILON	oui
	CHAMBON	oui
18046	CHAMBON  CHAPELLE-D'ANGILLON	oui
18047	CHAPELLE-HUGON	oui
18048		
18049	CHAPELLE-MONTLINARD	oui

Page 1

Nom de la commune CHAPELOTTE CHARENTON-DU-CHER CHARENTONNAY CHARLY CHAROST CHASSY CHATEAUMEILLANT CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAVANNES CHERY	Commune rurale oui
CHARENTON-DU-CHER CHARENTONNAY CHARLY CHAROST CHASSY CHATEAUMEILLANT CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui
CHARENTONNAY CHARLY CHAROST CHASSY CHATEAUMEILLANT CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui
CHARLY CHAROST CHASSY CHATEAUMEILLANT CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui
CHAROST CHASSY CHATEAUMEILLANT CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui
CHASSY CHATEAUMEILLANT CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui oui oui oui oui oui oui oui oui
CHATEAUMEILLANT CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui oui oui oui oui oui oui
CHATEAUNEUF-SUR-CHER CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui oui oui oui oui
CHATELET CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui oui oui oui
CHAUMONT CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui oui oui
CHAUMOUX-MARCILLY CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui oui
CHAUTAY CHAVANNES CHERY	oui
CHAVANNES CHERY	
CHERY	oui
	oui
CHEZAL-BENOIT	oui
CIVRAY	oui
CLEMONT	oui
COGNY	oui
COLOMBIERS	oui
	oui
	oui
	oui oui
	CHEZAL-BENOIT CIVRAY CLEMONT COGNY

Page 2

Harry Co. Co. Co.	100	
Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Commune rurale
18099	GARIGNY	oui
18100	GENOUILLY	oui
18101	GERMIGNY-L'EXEMPT	oui
18102	GIVARDON	oui
18103	GRACAY	oui
18104	GROISES	oui
18105	GRON	oui
18106	GROSSOUVRE	oui
18107	GROUTTE	oui
18108	GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	oui
18109	HENRICHEMONT	oui
18110	HERRY	oui
18111	HUMBLIGNY	oui
18112	IDS-SAINT-ROCH	oui
18113	IGNOL	oui
18114	INEUIL	oui
18115	IVOY-LE-PRE	oui
18116	JALOGNES	oui
18117	JARS	oui
18118	JOUET-SUR-L'AUBOIS	oui
18119	JUSSY-CHAMPAGNE	oui
18120	JUSSY-LE-CHAUDRIER	oui
18121	LANTAN	oui
18122	LAPAN	oui
18124	LAZENAY	oui
18125	LERE	oui
18126	LEVET	oui
18127	LIGNIERES	oui
18128	LIMEUX	oui
18129	LISSAY-LOCHY	oui
18130	LOYE-SUR-ARNON	oui
18131	LUGNY-BOURBONNAIS	oui
18132	LUGNY-CHAMPAGNE	oui
18133	LUNERY	oui
18134	LURY-SUR-ARNON	oui
18135	MAISONNAIS	oui
18136	MARCAIS	oui
18137	MAREUIL-SUR-ARNON	oui
18138	MARMAGNE	oui
18139	MARSEILLE-LES-AUBIGNY	oui
18140	MASSAY	oui
18142	MEILLANT	oui
18143	MENETOU-COUTURE	oui
18144	MENETOU-RATEL	oui
18145	MENETOU-SALON	oui
18146	MENETREOL-SOUS-SANCERRE	oui
18147	MENETREOL-SUR-SAULDRE	oui

Page 3

	PACE IN THE	100000
Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Commune rurale
18149	MERY-ES-BOIS	oui
18150	MERY-SUR-CHER	oui
18151	MONTIGNY	oui
18152	MONTLOUIS	oui
18153	MORLAC	oui
18154	MORNAY-BERRY	oui
18155	MORNAY-SUR-ALLIER	oui
18156	MOROGUES	oui
18157	MORTHOMIERS	oui
18158	MOULINS-SUR-YEVRE	oui
18159	NANCAY	oui
18160	NERONDES	oui
18161	NEUILLY-EN-DUN	oui
18162	NEUILLY-EN-SANCERRE	oui
18163	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	oui
18164	NEUVY-LE-BARROIS	oui
18165	NEUVY-SUR-BARANGEON	oui
18166	NOHANT-EN-GOUT	oui
18167	NOHANT-EN-GRACAY	oui
18168	NOYER	oui
18169	NOZIERES	oui
18170	OIZON	oui
18171	ORCENAIS	oui
18172	ORVAL	oui
18173	OSMERY	oui
18174	OSMOY	oui
18175	OUROUER-LES-BOURDELINS	oui
18176	PARASSY	oui
18177	PARNAY	oui
18178	PERCHE	oui
18179	PIGNY	oui
18180	PLAIMPIED-GIVAUDINS	oui
18181	PLOU	oui
18182	POISIEUX	oui
18183	PONDY	oui
18184	PRECY	oui
18185	PRESLY	oui
18186	PREUILLY	oui
18187	PREVERANGES	oui
18188	PRIMELLES	oui
18189	QUANTILLY	oui
18190	QUINCY	oui
18191	RAYMOND	oui
	REIGNY	oui
18192	<del>-</del>	
18193	REZAY	oui
18194	RIANS	oui
18195	SAGONNE	oui

Page 4

Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Commune rurale
18196	SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS	oui
18198	SAINT-AMBROIX	oui
18199	SAINT-BAUDEL	oui
18200	SAINT-BOUIZE	oui
8201	SAINT-CAPRAIS	oui
18202	SAINT-CEOLS	oui
18203	SAINT-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY	oui
18204	SAINT-DENIS-DE-PALIN	oui
18206	SAINT-ELOY-DE-GY	oui
18209	SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX	oui
18210	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	oui
8211	SAINT-GEORGES-SUR-MOULON	oui
18212	SAINT-GERMAIN-DES-BOIS	oui
18214	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	oui
18215	SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY	oui
18216	SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES	oui
18217	SAINT-JEANVRIN	oui
18218	SAINT-JUST	oui
18219	SAINT-LAURENT	oui
18220	SAINT-LEGER-LE-PETIT	oui
18221	SAINT-LOUP-DES-CHAUMES	oui
18223	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	oui
18224	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	oui
18225	SAINT-MAUR	oui
18226	SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS	oui
18228	SAINT-OUTRILLE	oui
18229	SAINT-PALAIS	oui
18230	SAINT-PIERRE-LES-BOIS	oui
18231	SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	oui
18232	SAINT-PRIEST-LA-MARCHE	oui
18233	SAINT-SATUR	oui
18234	SAINT-SATURNIN	oui
18236	SAINT-SYMPHORIEN	oui
18238	SAINT-VITTE	oui
18208	SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS	oui
18227	SAINTE-MONTAINE	oui
18235	SAINTE-SOLANGE	oui
18237	SAINTE-THORETTE	oui
18240	SANCERGUES	oui
18241	SANCERRE	oui
	SANCOINS	oui
18242	SANTRANGES	oui
18243		
18244	SAUGY	oui
18245	SAULZAIS-LE-POTIER	oui
18246	SAVIGNY-EN-SANCERRE	oui
18247	SAVIGNY-EN-SEPTAINE	oui

Page 5

THE PARTY NAMED IN	SO COMMISSIVES ROLLING	
Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Commune rurale
18249	SENS-BEAUJEU	oui
18250	SERRUELLES	oui
18251	SEVRY	oui
18252	SIDIAILLES	oui
18253	SOULANGIS	oui
18254	SOYE-EN-SEPTAINE	oui
18255	SUBDRAY	oui
18256	SUBLIGNY	oui
18258	SURY-EN-VAUX	oui
18259	SURY-ES-BOIS	oui
18257	SURY-PRES-LERE	oui
18260	TENDRON	oui
18261	THAUMIERS	oui
18262	THAUVENAY	oui
18263	THENIOUX	oui
18264	тноυ	oui
18265	TORTERON	oui
18266	TOUCHAY	oui
18267	TROUY	oui
18268	UZAY-LE-VENON	oui
18269	VAILLY-SUR-SAULDRE	oui
18270	VALLENAY	oui
18271	VASSELAY	oui
18272	VEAUGUES	oui
18273	VENESMES	oui
18274	VERDIGNY	oui
18275	VEREAUX	oui
18276	VERNAIS	oui
18277	VERNEUIL	oui
18278	VESDUN	oui
18280	VIGNOUX-SOUS-LES-AIX	oui
18281	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	oui
18282	VILLABON	oui
18283	VILLECELIN	oui
18284	VILLEGENON	oui
18285	VILLENEUVE-SUR-CHER	oui
18286	VILLEQUIERS	oui
18287	VINON	oui
18288	VORLY	oui
18289	VORNAY	oui
18290	VOUZERON	oui

Page 6

# Sous-Préfecture de Vierzon

18-2021-09-10-00001

Arrêté n° 2021-1032 du 10 septembre 2021 portant autorisation d'une épreuve sportive "5ème triathlon du Grand Meaulnes" organisé par Bourges Triathlon sur le plan d'eau communal de la Chapelle d'Angillon le 12 septembre 2021



## Sous-préfecture de Vierzon

Manifestations sportives

# ARRÊTÉ n° 2021-1032 du 10 septembre 2021

Portant autorisation d'une épreuve sportive « 5ème Triathlon du grand Meaulnes organisé par le Bourges Triathlon sur le plan d'eau communal de la CHAPELLE d'ANGILLON le 12 septembre 2021

Le Préfet du Cher Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 et suivants, L 2215-1, L 3221-4 et L 3221-5 ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 211-1, L214-12;

Vu le code du sport, articles R 331-6 à R 331-11 et A 331-2 à A.331-5, et A 331-37 à A 331-42;

Vu le code de la route, notamment ses articles R 411-29 à R 411-31, R 412-9 et R 414-3-1;

Vu le code des Transports, notamment son article R 4241-38 portant règlement général de la police de la navigation intérieure (RGPN);

Vu la loi n° 2021-689 modifiée du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Vu le décret n° 2009.615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n° 2021-699 modifié du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2020 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2021 ;

Vu la circulaire ministérielle n° 75-123 du 18 août 1975 relative à l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristique sur les eaux intérieures ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2014-1-0791 du 27 août 2014 portant règlement particulier du plan d'eau communal de LA CHAPELLE D'ANGILLON ;

Vu l'arrêté n° 2021-218 de la Direction Départementale de l'Équipement portant interdiction temporaire de naviguer sur le plan d'eau communal de LA CHAPELLE D'ANGILLON pour l'organisation d'un triathlon par le club de Bourges triathlon les samedi 11 septembre et dimanche 12 septembre 2021;

Vu l'arrêté n° N21656AT du 6 septembre 2021 de M. le Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2021 du Maire de LA CHAPELLE D'ANGILLON portant interdiction de pêche et de circulation au plan d'eau communal des Barres le 12 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2021 du Maire de LA CHAPELLE D'ANGILLON portant autorisation de baignade au plan d'eau communal des Barres pour l'organisation du 5ème triathlon du Grand Meaulnes par le club Bourges Triathlon le 12 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral l'arrêté préfectoral n° 2021-0974 du 31 août 2021 accordant délégation de signature à Mme Nathalie LENSKI, sous-préfète de VIERZON;

Vu l'avis favorable du 17 juin 2021 du Maire de LA CHAPELLE D'ANGILLON ;

9, avenue du Maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque CS 30623 18106 VIERZON CEDEX Tél: 02 48 53 04 40 www.cher.gouv.fr Vu l'avis favorable du 9 juin 2021 du Maire d'IVOY LE PRÉ ;

Vu l'avis favorable de M. le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie du Cher reçu le 13 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable de M. le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cher en date du 1er septembre 2021 ;

Vu l'avis en date du 9 septembre 2021 de l'ARS considérant que la qualité de l'eau est bonne ;

Vu l'attestation d'inscription de cette épreuve au calendrier national de la Fédération Française de Triathlon ;

Considérant le dossier en date du 5 avril 2021 ;

#### ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: M. Fabrice PERRICHON, Président de « Bourges Triathlon » est autorisé à organiser le 12 septembre 2021 une épreuve dénommée « 5èmeTriathlon du Grand Meaulnes », qui se déroulera le dimanche 12 septembre 2021 au départ de la commune de LA CHAPELLE D'ANGILLON.

<u>Article 2</u>: L'épreuve citée ci-dessus « 5èmeTriathlon du Grand Meaulnes » comportant une partie natation, cyclisme et course à pied, a été déclarée le 6 avril 2021 auprès de mes services, et complété le 6 septembre 2021.

Début : 10h00 à LA CHAPELLE D'ANGILLON Fin : 16h30 à LA CHAPELLE D'ANGILLON

Nombre maximal de participants : 500

Nombre de véhicule d'accompagnement : 200

Service médical: Convention avec l'ordre de Malte du 3 septembre 2021

Article 3 : L'épreuve circulera sous le régime de l'usage exclusif temporaire de la chaussée.

<u>Article 4</u>: La manifestation se déroulera selon l'itinéraire annexé au présent récépissé. Deux distances sont proposées :

Triathlon S – 750 m natation / 24 kms vélo / 4,9 kms couse à pied

Triathlon M – 1.500 m nation / 48 kms vélo / 9,8 kms couse à pied

Article 5 : La sécurité de la course sera assurée par 23 signaleurs dont :

- 16 en poste fixe
- 1 mobile en voitures
- 6 mobiles à motocyclettes

qui devront chacun être détenteurs d'un exemplaire du récépissé et revêtus de gilets réfléchissants.

Article 6 : Toute navigation extérieure au déroulement de la manifestation organisée par le « Bourges Triathlon » sur le plan d'eau du Val d'Auron est interdite le dimanche 12 septembre 2021 de 9h45 à 14h45.

Cette interdiction s'applique au plan d'eau dans sa totalité.

Toutefois, elle n'est pas opposable aux embarcations en charge de la surveillance de la manifestation ou qui, pour des raisons de service ou de sécurité pénétreraient sur le plan d'eau.

.../...

L'épreuve se déroulera dans le respect des prescriptions suivantes :

- Si des circonstances imprévues, notamment conditions climatiques défavorables, ne permettaient pas le déroulement en toute sécurité pour les personnes présentes, l'organisateur devra annuler la manifestation.
- L'organisateur fait son affaire de la signalisation des obstacles naturels ou artificiels éventuellement présents sur le plan d'eau.
- La fourniture, la mise en place, le maintien et l'enlèvement en fin de manifestation du balisage sont à la charge de l'organisateur. Tout matériel utilisé devra être conforme aux normes en vigueur et respecter la réglementation qui lui est applicable.
- L'organisateur est seul responsable de la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants. Tout manquement à cette obligation, ainsi que tout dommage aux tiers imputable à une mauvaise organisation, engageront sa responsabilité en cas d'accident.
- Le personnel en charge de la sécurité sur l'eau devra disposer d'un moyen de liaison radiotéléphonique fiable permettant, à tout moment, de joindre dans les meilleurs délais les secours en cas d'urgence.
- L'organisateur doit s'assurer que la manifestation peut être neutralisée en cas d'intervention des secours ou autre évènement grave.

<u>Article 7</u>: L'organisateur est assuré par ALLIANZ, par un contrat conforme aux prescriptions réglementaires et spécifiant notamment qu'en aucun cas cette compagnie ne pourra mettre en cause la responsabilité administrative.

<u>Article 8</u>: Le présent arrêté ne saurait dispenser les organisateurs de solliciter l'accord de personnes ou organismes propriétaires de voies privées

La responsabilité de l'État, du département ou des communes traversées, ne pourra être mise en cause à l'occasion de cette épreuve, dont la responsabilité incombe aux organisateurs.

Il est formellement interdit aux participants et à leurs accompagnateurs de lancer des tracts, prospectus... sur la voie publique. Les détritus générés par la distribution aux points de ravitaillement (gobelets, sacs de nourriture) ne doivent en aucun cas être jetés dans la nature. Un nettoyage du circuit emprunté devra être effectué à l'issue de la manifestation.

Article 9 : Depuis le 9 août 2021, le « pass sanitaire » est obligatoire pour accéder à certains lieux, établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge.

Il est de votre responsabilité de demander à chaque participant :

- soit un certificat de vaccination.
- soit un certificat de test négatif de moins de 72 heures
- soit un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous forme de QR Code.

<u>Article 10</u>: Madame la Sous-préfète de Vierzon, M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Cher, MM. les Maires de LA CHAPELLE d'ANGILLON et d'IVOY LE PRÉ, sont

.../...

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisateur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Vierzon, le 10 septembre 2021

Pour le Préfet et par délégation, La sous-préfète,

Signé: Nathalie LENSKI

#### NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

**RECOURS GRACIEUX:** 

Vous adressez votre demande à la Madame la sous-préfète de Vierzon – 9, avenue du Maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque – CS 30623 – 18106 VIERZON Cedex avec vos arguments. Si la sous-préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).

HIÉRARCHIQUE :

Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).

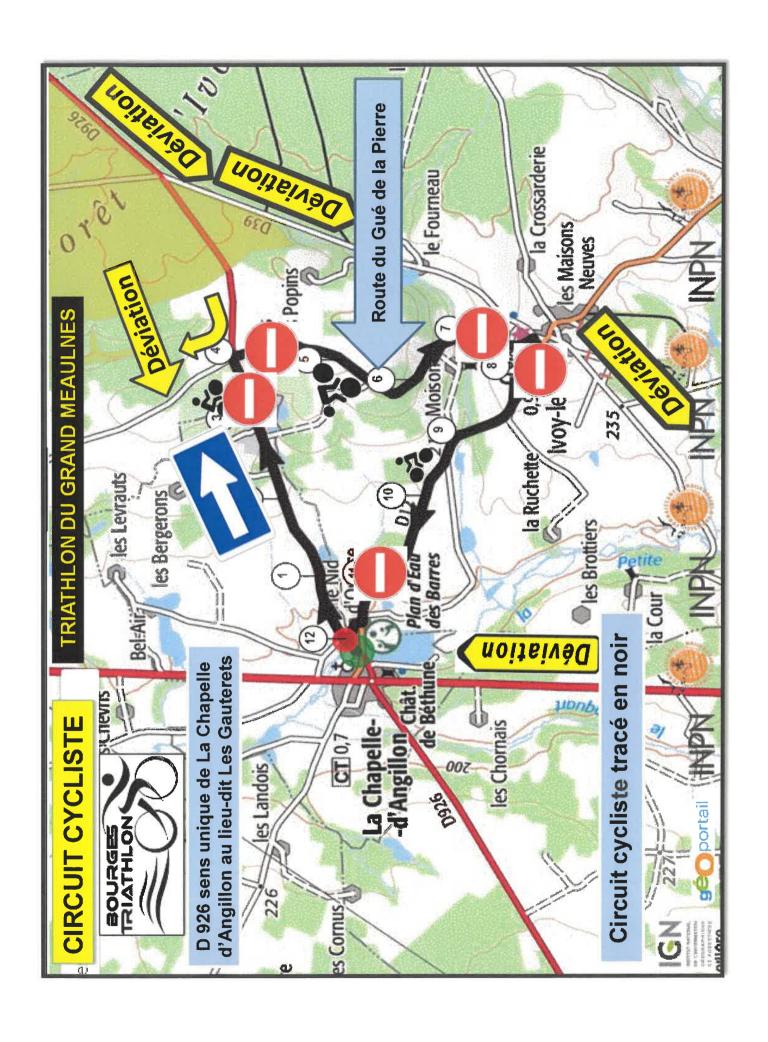
CONTENTIEUX

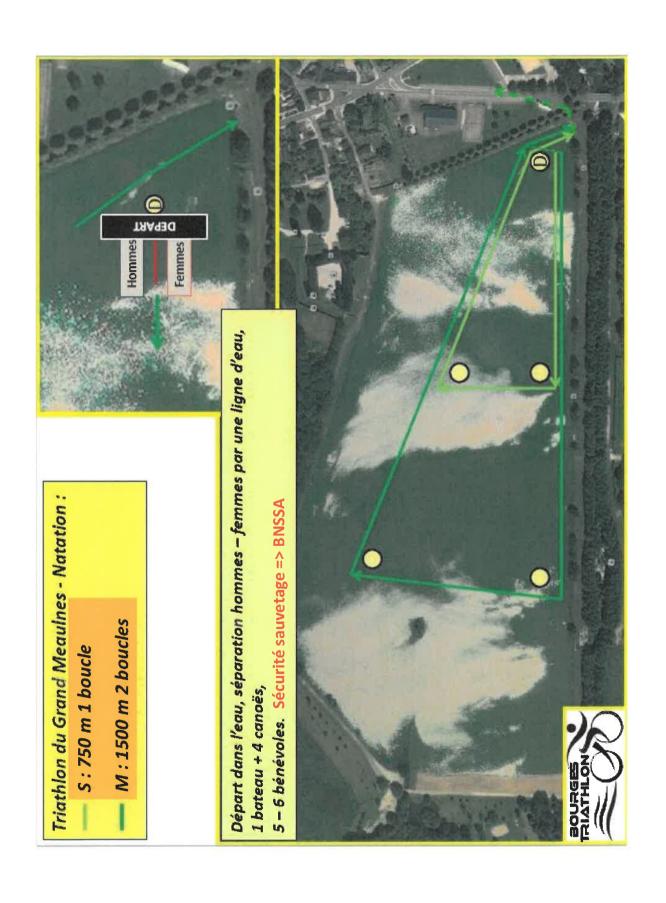
Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.

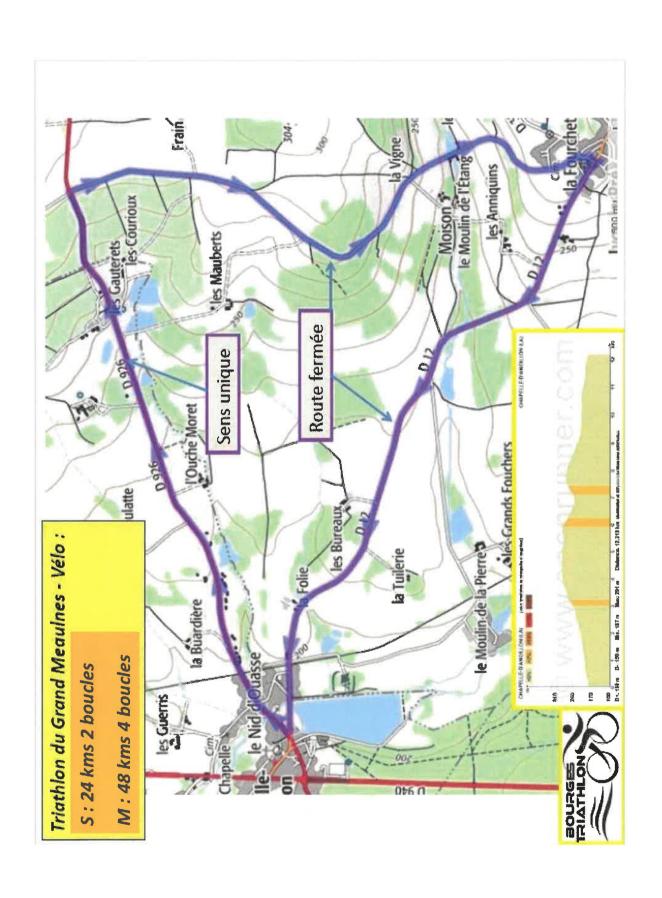
SUCCESSIF

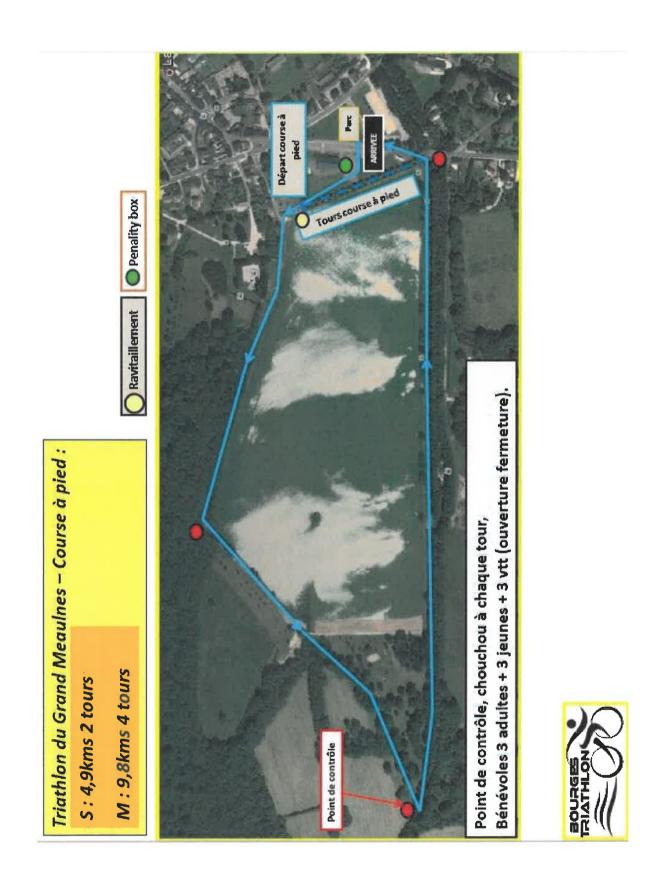
Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision.

Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration









Σ	١
2	
≍	i
- 2	
÷	
- 8	
a	ļ
7	
ã	į
u	1
c	
-	
ă	
è	
Ξ	
ā	1
9	
- 2	
τ	
č	
8	
Œ.	1
7	
ā	
Ť	
7	
i	
Ě	
-	
v	١
1	
ā	ĺ
7	
ë	
.9	
V	١
	1
٩	
+	
ă	
ě	
۶	
0	J

INGRID	PETIT	18/01/19/3	6 RUE DE LABBE MOREUX	18000	BOURGES	0679951195	ingridpetit@orange.fr
NADINE	JARRET	31/10/1964	3 COUR DE LA BUTTE	18000	BOURGES	0614616249	nadine.jarret@free.fr
Guillaume	FUSCIEN	21/06/1983	11 ALLEE DE LA RUETTE	18570	TROUY	0609027578	gfuscien@laposte.net
Thomas	TIRLOIT	03/07/1984	38 RUE DU COTEAU	18230	SAINT DOULCHARD	0619987218	tirloutch@gmail.com
Stephane	CUGUILLERE	14/10/1972	46 RUE JEAN MONNET	18000	BOURGES	0626193122	stephane.cuguillere@gmail.com
Gilles	CARAMES	17/11/1978	17 RUE HECTOR BERLIOZ	18000	BOURGES	0781860175	gilloti@hotmail.fr
FABRICE	PERRICHON	28/04/1967	71 RUE JEAN MONNET	18000	BOURGES	0610772169	pfabcam@aol.com
Patrick	DELORME	18/03/1969	7 Route de Bourges	18110	VASSELAY	0604474872	depat@orange.fr
Flavien	BERTHEAU	13/12/1972	46 ROUTE DE MERY ES BOIS	18000	BOURGES	0611766473	flavien.bertheau@gmail.com
Carole	DJOUAD	06/09/1976	14 AVENUE DE DUN	18000	BOURGES	0627302359	djouad.ca@gmail.com
VALERIE	GAUTHIER	11/02/1976	LE BOURG	63210	OLBY	0607044555	vgauthier@desportetdesprit.com
Etienne	COY	18/04/1993	106 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	18000	BOURGES	0651128363	etienne.coy@gmail.com
JEAN PIERRE	BIOSA	28/12/1961	65 RUE COLBERT	18000	BOURGES	0680307433	jp18@hotmail.fr
Quentin	BRISSET	18/12/1991	100 RUE LOUIS MALLET	18000	BOURGES		dede.laurence@free.fr
Francis	NOTTID	04/04/1966	15 RUE PARMENTIER	18000	BOURGES	0608618961	francisgitton@orange.fr
NADINE	BOUCAULT	16/10/1967	52 RUE DES RIVAGES	18230	ST DOULCHARD	0612227604	nadineboucault@gmail.com
MAGALI	LAHAYE	26/02/1976	32 RUE SIMONE SIGNORET	18000	BOURGES	0667629539	lahaye.mag@gmail.com
Jade	DIOUAD	29/11/2012	14 AVENUE DE DUN SUR AURON	18000	BOURGES	0627302359	djouad.ca@gmail.com
Patrick	PORCHER	27/12/1950	5 BIS RUE DES TAMARIS	18570	LA CHAPELLE ST URSIN	0670878682	porcher.pat1950@gmail.com
YASMINE	JEANTY	20/03/1999	87 BIS AVENUE DES COUTAYES	78570	ANDRESY	0781191127	yasminejeanty@gmail.com
STEPHANIE	MARCHAT	27/10/1979	01 PLACE DE LA MAIRIE	18520	BENGY/CRAON	0632380751	phanie 79@hotmail.com
Clement	EBERLY	19/03/1987	61 Rue des Mesanges	18000	BOURGES	0682631413	sloeb1@hotmail.fr
Aurore	SAUVANNET	04/12/1975	4 RUE DE VILLEQUERS	18800	GRON		malboune@laposte.net
Sebastien	SAUVANNET	29/06/1972	4 RUE DE VILLEQUIERS	18800	GRON		malboune@laposte.net
OLIVIER	COUILLARD	14/04/1972	11 ROUTE DE CROSSE	18340	SOYE EN SEPTAINE	0616034466	olivier.couillard@kersia-group.com
ALEXIS	MOLINA	23/06/1961	15 Rue des Gironnais	18400	SAINT FLORENT SUR CHER	0608833791	alex.molina2306@gmail.com
FREDERIC	LECLERC	11/10/1970	39 RUE PAUL LANGEVIN	18400	ST FLORENT SUR CHER	0632089360	drefina@wanadoo.fr
Nicolas	PEN	05/12/1975	31 RUE RENE CHAR	18390	SAINT GERMAIN DU PUY	0608329533	nicolas.pen75@gmail.com
LAURA	PERRICHON	30/11/2000	71 RUE JEAN MONNET	18000	BOURGES	0610772169	perrichon.laura@gmail.com
GREGORY	MARCUZZI	06/04/1975	20 RUE DU SECRETAIN	18000	BOURGES	0772086201	marcuzzigregory@gmail.com
Sebastien	ROBERT	27/05/1980	27 BIS RUE CHARLES COCHET	18000	BOURGES	0687255517	sebrobert48@gmail.com
CHRISTINE	ABREGAL	07/09/1968	13 RUE DES ACACIAS	18800	FARGES EN SEPTAINE	0643103309	c.denis37@orange.fr
ANTOINE	PERCEBOIS	31/01/1975	13 Rue des Bois de Marmagne	18500	MARMAGNE	0684829029	antoine.percebois@free.fr
Bruno	MONTAIGNE	04/04/1971	9, RUE ALAIN FOURNIER	18000	BOURGES	0663356700	brumontalgne@gmail.com
Maxime	CAZALI	15/01/1991	39 Chemin des Communes	18000	BOURGES		maximecazali@gmail.com
Sebastien	MOUTEL	29/03/1978	28 RUE LUIS BUNUEL	18000	BOURGES	0670284406	s_moutel@yahoo.fr
Pierre	GARDERE	20/11/1977	16 RUE DES MARAIS	18800	FARGES EN SEPTAINE	0615434306	pierregardere@yahoo.fr
Madeleine	MERLE	25/11/1998	18 rue du pont merlan	18000	BOURGES		mademerle0105@gmail.com
Benoit	REY	25/03/1983	4 RUE SAINTE LOUISE	18000	BOURGES	0631908192	ben-rey@hotmail.fr
Frederic	AKKAF	24/08/1980	58 Route d Henrichemont	18110	ALLOGNY		frederic.akkaf@axa.fr
Frederic	COLIN	04/07/1977	4 RUE ALIENOR D AQUITAINE	18000	BOURGES	0609392565	fredetaurore2508@gmail.com
AMBROISE	DERRE	23/04/2002	24 Rue Notre Dame	18000	BOURGES	0627025666	franck-derre@orange.fr
Mathys	MOINARD	21/12/2001	1000 Route de la Foret	18500	VIGNOUX SUR BARANGEON		mathys.moinard@gmail.com
Justine	CARTON	12/08/1996	215d rue charlet	18000	BOURGES		j.carton.j@gmail.com
Gaetan	BROWAEYS	26/03/1982	111 Rue Jean Baffier	18000	BOURGES	0695400217	tangai2@yahoo.fr
Nathan	DORIOL	03/03/2003	4 RUE DE LA BIENFAISANCE	18000	BOURGES	0660861793	david.doriol@lecnam.net
FRANCOIS	CROCHET	02/12/1972	13, RUE DES OUCHES	18520	BENGY SUR CRAON	0608536609	kiflolifran@neuf.fr
Mickael	BLANCHET	30/09/1984	3 Avenue d Orleans	18000	BOURGES	0663843105	blanchet.mickael45@gmail.com